

## EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE MODIFICATION

### 1- Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par le projet de modification

		Situation du territoire	Observations
1.1 - Y a-t-il sur le territoire communal ou sur les communes limitrophes :	Des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) de type 1 ou 2 ?	Aucune ZNIEFF n'est présente sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy. - ZNIEFF de type 1 « Cavités d'hibernation à chiroptère de Bourges » (240031611) située à environ 6,5 km du secteur des Champs Chalons. - ZNIEFF de type 1 « Pelouses marneuses des Garettes » (240030343) située à environ 7,8 km du secteur des Champs Chalons. - ZNIEFF de type 2 « Vallée de l'Yèvre de Bourges à Vierzon » (240031305) située à environ 8,9 km du secteur des Champs Chalons.	Absence d'impact du projet de modification sur les ZNIEFF situées sur les communes limitrophes.
	Des zones couvertes par un arrêté de protection de biotope ?	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy. Arrêté sur le site « carrières du château et carrières de la Rottée » situé à environ 6,5 km du secteur des Champs Chalons. Arrêté sur le site « île du val d'Auron et ses abords » situé à environ 8,5 km du secteur des Champs Chalons.	Absence d'impact du projet de modification sur les sites faisant l'objet d'un arrêté de protection de biotope et situés sur les communes limitrophes.
	Tout ou partie d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle nationale ou régionale, ou d'un parc naturel régional ?	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle nationale ou régionale, ou parc naturel régional présent sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy ou sur les communes limitrophes.	
	Des zones humides ?	Vallée de l'Yèvre dont le court passe à environ 1 km au sud du secteur des	Absence d'impact du projet de modification sur les zones humides les

	Champs Chalons et considérée comme réservoir de biodiversité et corridor écologique. Vallée du Colin dont le court passe à environ 1,5 km au nord ouest du secteur des Champs Chalons et considérée comme réservoir de biodiversité et corridor écologique.	plus proches.
Des sites Natura 2000 ?	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy. Site « carrières de Bourges » (FR2400516) situé à 6,5 km au sud ouest du secteur des Champs Chalons. Site « Vallée de l'Yèvre » (FR2410004) situé à environ 9 km à l'ouest du secteur des Champs Chalons.	Absence d'impact du projet de modification sur les sites Natura 2000 les plus proches.
Des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) ou des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ?	Aucune AMVAP ou ZPPAUP présente sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy ou sur les communes limitrophes.	
Des monuments historiques (inscrits ou classés) ?	Liste en annexe.	Absence d'impact du projet de modification sur les monuments historiques du territoire de Saint-Germain-du-Puy et des communes limitrophes.
Des sites inscrits ou classés au titre du paysage (article L.341-1 du code de l'environnement) ?	Aucun site inscrit ou classé au titre du paysage sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy. Site des marais de l'Yèvre et de la Voiselle situé à environ 5 km du secteur des Champs Chalons.	Absence d'impact du projet de modification sur le site des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle.
Des sites classés au patrimoine de l'UNESCO ?	Aucun site classé au patrimoine de l'UNESCO sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy. Site de la Cathédrale de Bourges situé à environ 7 km du secteur des Champs Chalons.	Absence d'impact du projet de modification sur le site de la Cathédrale de Bourges.

1.2 - Le territoire communal :	a) Est-il couvert en tout ou partie par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ?	Le territoire de Saint-Germain-du-Puy est concerné par le PPRI Yèvre, Auron, Moulon et Langis arrêté le 24/05/2011.	Le secteur des Champs Chalons n'est pas concerné par le zonage.
	b) Est-il couvert en tout ou partie par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	Le territoire de Saint-Germain-du-Puy n'est pas concerné par un PPRT.	
	c) Est-il soumis à d'autres risques naturels ou technologiques non pris en compte par un plan de prévention des risques ?	Le territoire de Saint-Germain-du-Puy est concerné par le risque de mouvements de terrain (zone de sismicité faible).	Le projet d'aménagement de la ZAC des Champs Chalons ne prévoit pas de constructions nécessitant de répondre à une exigence au regard de la réglementation en vigueur.
	d) Est-il couvert en tout ou partie par un plan de prévention du bruit (PPB), arrêté ou en cours d'élaboration ?	Le territoire de Saint-Germain-du-Puy est concerné par l'arrêté préfectoral n°2015-1-0982 du 29/09/2015 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transport terrestres dans le Cher.	Le secteur des Champs Chalons est affecté dans sa partie nord par le bruit de la RN151 (catégorie 3 : zone de bruit de 100 m de part et d'autre). Les bâtiments d'habitation prévus dans le cadre de l'aménagement de la ZAC présenteront un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux normes en vigueur.
	e) Est-il concerné par un plan d'exposition au bruit (PEB) ?	Le territoire de Saint-Germain-du-Puy n'est pas concerné par un PEB.	
	f) Est-il couvert en tout ou partie par un zonage relatif à la protection de l'atmosphère (plan de protection de l'atmosphère – PPA, zone sensible – ZS...) ?	Le territoire de Saint-Germain-du-Puy n'est pas concerné par un zonage relatif à la protection de l'atmosphère.	
1.3 - Y a-t-il des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le territoire communal ou sur une commune limitrophe ?	Trois ICPE (régime d'autorisation) sont présentes sur le territoire de Saint-Germain-du-Puy : Logidis Comptoirs Modernes, SARL Établissements J. Menut, Valrecy. Quatre ICPE (régime d'autorisation) sont présentes sur le territoire de Moulin-sur-Yèvre : Axereal, Le Preau SAS, Mercier Bernard, Preau Biogaz. Quinze ICPE sous le régime d'autorisation sont présentes à	Le secteur des Champs Chalons, objet du projet de modification, n'est pas situé à proximité d'une ICPE. Ce site n'est donc pas soumis à des risques technologiques notables.	

		Bourges : ASB Aérospatiale Batteries, Bourges Plus, Carrefour Supply Chain, CTSP Centre, Idealchrome Bourges, ITM Logistique Alimentaire International, MBDA France, Nexter Munitions, Nexter Systems, Recticel Insulation France, SAS Loire Entrepôts Transport, Setrad, Suez RV Centre Ouest, Terralys. Une ICPE dont le site <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> ne précise pas le régime est également présente sur le territoire de Bourges : Ste CTSP Centre. Six ICPE sous le régime de l'enregistrement sont présentes à Bourges : Bourges Bio Énergie Service, Bregnon Pouillot, GIP Blanchisserie Inter Hospitalière, Monin Georges SAS, Puigrenier, Seco Tools France SA,	
1.4 - Y a-t-il des sols pollués recensés sur le territoire communal ?		Deux sites sont référencé sur la base de données BASOL. Ancienne décharge CTSP centre, Dépôt de ferraille JP auto.	Aucun site pollué n'est présent aux abords ou dans le secteur des Champs Chalons.
<b>2- Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>			
		<b>Situation</b>	<b>Observations</b>
2.1 - La zone ouverte à l'urbanisation recoupe-elle un ou plusieurs des zonages mentionnés au 1.1 ?	ZNIEFF	NON	
	Arrêté de protection de biotope	NON	
	Parc ou réserve naturelle	NON	
	Zone humide	NON	
	Natura 2000	NON	
	AMVAP ou ZPPAUP	NON	
	Monument historique	NON	
	Site inscrit ou classé	NON	
	Site UNESCO	NON	
2.2 - La zone ouverte à l'urbanisation recoupe t-elle le périmètre de protection rapprochée et/ou le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau destiné		NON	

à l'alimentation humaine ?			
2.3 - La zone ouverte à l'urbanisation est-elle comprise pour tout ou partie dans un périmètre d'aléa non nul pour l'un des documents cités au 1.2a) et 1.2b) ?	PPRN	NON	
	PPRT	NON	
2.4 - La zone ouverte à l'urbanisation est-elle concernée par les risques et nuisances cités au 1.2c), 1.2d), 1.2e), 1.2f) et 1.4 ?	Autres risques :	OUI (zone de sismicité faible)	Le projet d'aménagement de la ZAC des Champs Chalons ne prévoit pas de constructions nécessitant de répondre à une exigence au regard de la réglementation en vigueur.
	PPB :	OUI	Le secteur des Champs Chalons est affecté dans sa partie nord par le bruit de la RN151 (catégorie 3 : zone de bruit de 100 m de part et d'autre). Les bâtiments d'habitation prévus dans le cadre de l'aménagement de la ZAC présenteront un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux normes en vigueur.
	PEB :	NON	
	Sols pollués :	NON	
2.5 - A quelle distance la zone ouverte à l'urbanisation se trouve t-elle des installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées au 1.3 ?	ICPE	<p><b>Saint-Germain-du-Puy :</b> Logidis Comptoirs Modernes – 2km, SARL Établissements J. Menut – 2km, Valrecy – 4km.</p> <p><b>Moulin-sur-Yèvre :</b> Axereal – 3,5km, Le Preau SAS – 6,5km, Mercier Bernard – 3km, Preau Biogaz – 3km.</p> <p><b>Bourges :</b> ASB Aérospatiale Batteries – 10km, Bourges Plus – 8km, Carrefour Supply Chain – 12,5km, CTSP Centre – 4,5km, Idealchrome Bourges – 6km, ITM Logistique Alimentaire International – 13km, MBDA France – 10km, Nexter Munitions – 6,5km, Nexter Systems – 6,5km, Recticel Insulation France – 13km, SAS Loire Entrepôts Transport –</p>	Aucune installation classée n'est implantée à moins de 2km du secteur des Champs Chalons.

		8km, Setrad – 10km, Suez RV Centre Ouest – 10km, Terralys – 10km, Ste CTSP Centre – 10km, Bourges Bio Énergie Service – 7km, Bregnon Pouillot – 11,5km, GIP Blanchisserie Inter Hospitalière – 4km, Monin Georges SAS – 13km, Puigrenier – 10km, Seco Tools France SA – 6,5km.	
2.6 - Le projet de modification prévoit-il la création d'emplacements réservés ?		NON	
2.7 - Le projet prévoit-il la création d'espaces de stationnement ?		OUI	Environ 170 places de stationnements sont prévues dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC des Champs Chalons dont 16 places en parking relais.
2.8 - Le projet prévoit-il l'implantation de logements ou de nouvelles activités ?		OUI	Le projet d'aménagement de la ZAC des Champs Chalons prévoit l'implantation d'environ 200 logements.
2.9 - Le projet est-il susceptible d'engendrer une augmentation des déchets produits sur le territoire ?		OUI	L'organisation de la collecte des déchets par les services de la communauté d'agglomération sera adaptée afin de tenir compte des apports et besoins des nouveaux logements. L'aménagement des voiries prévu dans le cadre de la ZAC des Champs Chalons permettra un bouclage du service de collecte des ordures ménagères.
			<b>Observations</b>
2.10 - Si le projet prévoit une augmentation de la population du territoire :	Comment les eaux usées de la commune sont-elles traitées (station d'épuration...) ? Le système de traitement est-il en mesure de faire face à l'augmentation des quantités d'eaux usées produites sur le territoire liée à cette augmentation de la population ?		Le service public de l'assainissement est exercé en régie par la communauté d'agglomération. L'assainissement collectif est assuré sur l'ensemble du territoire de Bourges Plus. Les logements créés sur le secteur des Champs Chalons seront raccordés au réseau collectif. Les effluents seront traités à la station d'épuration de Saint-Germain-du-Puy qui atteignait en 2016 43% de sa

		<p>capacité. Cet équipement dispose des capacités suffisantes pour le traitement des eaux usées de la ZAC des Champs Chalons.</p> <p>Les eaux épurées seront rejetées dans l'Yèvre.</p>
	<p>Comment la commune est-elle alimentée en eau potable ? Le système d'alimentation est-il en mesure de faire face à l'augmentation de la demande en eau potable sur le territoire liée à cette augmentation de la population ? La qualité de l'eau distribuée est-elle conforme aux normes de potabilité ?</p>	<p>La commune est alimentée par le service public de l'eau assurée en régie par Bourges Plus.</p> <p>Les besoins en eau potable générés par les logements qui seront créés sur le secteur des Champs Chalons peuvent être estimés à 66m<sup>3</sup> par jour.</p> <p>L'eau sera fournie par le service public de l'eau qui alimente déjà la commune et dispose encore de bonnes réserves de capacité.</p> <p>En 2016, 190 prélèvements ont été effectués afin de tester les paramètres microbiologiques et effectuer les analyses physico-chimiques.</p> <p>Les prélèvements se sont révélés conformes à 100%.</p>